



MOTION ADOPTÉE PAR LES ÉLUS DE LA MONTAGNE  
LORS DU 25<sup>E</sup> CONGRÈS  
L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE (HAUTES-ALPES)  
23 OCTOBRE 2009

PRÉSERVER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MONTAGNE

**Rappelant** que la production laitière en montagne représente à la fois une composante essentielle de l'économie montagnarde et une source de services d'intérêt collectif combinant aménagement du territoire et entretien d'espaces et de biodiversité remarquables,

**Constatant** que les producteurs laitiers en montagne sont depuis plusieurs années confrontés à une crise grave due à l'accumulation de difficultés économiques diverses, telle l'épidémie de fièvre catarrhale de 2008, non jugulée à ce jour, aggravées par la crise économique internationale, qui maintient leurs exploitations constamment sous la menace de la rupture de rentabilité,

**Considérant** que la crise que traversent actuellement le secteur laitier, et plus largement celui de l'élevage, est de nature à menacer de disparition pure et simple de nombreuses exploitations laitières de montagne,

**Considérant** par ailleurs que les décisions du Conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne du 19 octobre accordant 280 millions d'euros supplémentaires de mesures d'accompagnement au titre du budget 2010, et missionnant un groupe d'experts de haut niveau pour faire des propositions d'ici juin 2010 sur une nouvelle organisation de la filière, ne constituent pas des réponses appropriées à la gravité et à l'urgence de la situation,

**Estimant** que, dans un tel contexte la disparition des crédits destinés à la conclusion de nouveaux contrats PHAE (prime herbagère agro-environnementale) dans le projet de loi de finances pour 2010, hypothèque gravement la reconduction de cette prime au-delà des contrats en cours,

**L'Association nationale des élus de la montagne réunie à l'Argentière-La Bessée dans le cadre de son 25<sup>e</sup> Congrès demande :**

- Qu'un **plan d'urgence** comprenant des **mesures exceptionnelles d'aide financière** en faveur des producteurs laitiers soit arrêté au plus vite afin d'éviter les dépôts de bilan des exploitations de montagne les plus fragiles, notamment,
- Qu'au nombre de ces mesures figurent notamment l'octroi **d'une « année blanche »** concernant les remboursements d'emprunt, et un étalement des reports de charge jusqu'à ce que les exploitants puissent bénéficier des aides octroyées pour 2010,

- Que l'État prenne à sa charge l'application, **dès à présent, de l'aide exceptionnelle de 20 euros par tonne** pour le lait de montagne décidée dans le bilan de santé de la PAC en attendant qu'elle soit relayée sur le plan communautaire à partir de 2010,
- Que la **ligne de crédits** consacrée aux **nouveaux contrats PHAE** dans la loi de finances pour 2010 soit **rétablie et suffisamment abondée** pour assurer la pérennité de cette prime indispensable à l'économie herbagère de montagne,
- Que tous les moyens structurels soient mis en œuvre dès à présent pour que se mette en place dans les meilleurs délais, une **organisation contractuelle de la filière** garantissant l'adéquation entre offre et demande, ainsi qu'un rapport équitable entre producteurs et grande distribution, de façon à satisfaire à la fois les intérêts des consommateurs et ceux, légitimes, des producteurs dont le travail doit être reconnu à sa juste valeur ainsi que l'harmonieuse répartition des productions sur les territoires,
- Que le système des quotas devant expirer en juillet 2015 soit prorogé dans l'attente d'un système d'organisation éprouvé de la filière laitière.